

L'an deux mille treize, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 22 Mars 2013 à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 14/03/2013.

ORDRE DU JOUR :

- VOTE DES TAXES LOCALES
- COMPTES DE GESTIONS 2012
- COMPTES ADMINISTRATIFS 2012
- BUDGETS PRIMITIFS 2013
- SUBVENTIONS
- DIVERS

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf :

- Mme ELVINGER Annette,
- M. GAILLARD Éric,
excusés.

Monsieur LÉONARD Étienne est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

VOTE DES TAXES LOCALES :

Après avoir étudié plusieurs possibilités, le Conseil Municipal adopte donc les taux suivants :

<u>Taxe :</u>	<u>Ancien Taux :</u>	<u>Progression</u>	<u>Nouveau Taux :</u>	<u>Moyenne du Département :</u>
TH:	11,00	1,64 %	11,18	27,39
TFB :	12,03	1,66 %	12,23	18,01
TFNB :	15,49	1,68 %	15,75	25,89

COMPTES DE GESTION 2012 :

Après analyse et comparaison des documents communaux et administratifs, le Conseil Municipal accepte les Comptes de Gestion 2012 suivants présentés par la Trésorerie :

- Commune
- Lotissement

dont les valeurs sont identiques aux comptes administratifs de la Commune évoqués ci-dessous.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 :

1- Commune :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2012 présenté par Mr DELCROIX Jean-Claude, Adjoint.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses :	199.645,86 €
Recettes :	250.273,06 €
Report de l'exercice 2011 :	-18.989,00 €
Résultat de fonctionnement :	31.638,20 €

Investissement :

Dépenses :	126.892,69 €
Recettes :	106.819,48 €
Restes à réaliser :	72.221,32 €
Report de l'exercice 2011 :	110.800,58 €
Résultat d'investissement :	90.727,37 €

Soit un total général de :

Dépenses :	326.538,55 €
Recettes :	357.092,54 €
Excédent :	30.553,99 €

Le Compte Administratif est adopté par vote à l'unanimité des présents.

AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Suite aux résultats dégagés par le Compte Administratif 2012, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Intégralement le résultat d'investissement 2012 à la section d'investissement du Budget Primitif 2013, soit 90.727,37 € affectés en recettes au compte 001.
- Le résultat de fonctionnement 2012, soit 31.638,20 € sera affecté intégralement en recettes de fonctionnement au compte 002.

BUDGET PRIMITIF 2013 :

1- Commune :

Le Conseil Municipal prend connaissance du Budget Primitif 2013 présenté par le Maire et décide d'intégrer à ce budget les résultats 2012 tels qu'il en résulte du Compte Administratif 2012.

Les restes à réaliser s'élèvent au total à différents postes à 172.637,96 € en dépenses et 152.874,00 € en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de la commune :

Fonctionnement :

Dépenses : 240.407,36 €

Recettes : 301.101,51 €

Investissement :

Dépenses : 321.988,00 €

Recettes : 321.988,00 €

Travaux budgétés : Le budget reprend les prévisions élaborées en Conseil Municipal du 25/01/2013, à savoir :

- Travaux en cours :
 - Protection de la source
 - Réseaux d'eau potable et assainissement
 - Travaux en forêt
 - Plan local d'urbanisme (PLU)

- Travaux prévus :
 - Aménagement du cimetière (columbarium)
 - Changement conduites en plomb

- Administration : mise à jour et changement des logiciels de gestion

LOTISSEMENT :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un budget annexe a été élaboré lors de la création du lotissement et que l'opération étant terminée, il convient de le dissoudre.

Le Conseil Municipal accepte la dissolution du budget annexe lotissement et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe.

EAU :

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil prévoit de procéder à la facturation séparée de l'eau potable consommée et de l'assainissement.

Sur la même base de relevé de compteur, cette procédure permettra d'une part de différencier les deux services Eau et Assainissement tant en gestion administrative qu'en fonctionnement technique ; d'autre part d'anticiper la possible reprise par la Communauté de Commune du service assainissement.

Cette nouvelle forme de facturation sera rendue effective à partir de l'an prochain, d'autres informations et décisions de l'Assemblée devant statuer de cette pratique.

EMPLOIS SAISONNIERS :

Suite à la demande parvenue en Mairie pour le travail saisonnier qu'offre chaque année la Commune aux jeunes volontaires, l'Assemblée relance la réflexion sur cette opération qui aide les jeunes tout en réalisant des travaux importants sur le patrimoine communal.

Le Conseil se trouve assez démuni quant au suivi et à la réalisation de ces travaux, n'ayant pas d'employé à plein temps pour accompagner les jeunes dans la démarche.

La gestion de l'emploi du temps et de l'impossibilité légale de faire travailler seul sans encadrement les jeunes posent au Conseil un problème insoluble de responsabilité.

En conséquence, à regret, l'Assemblée se prononce par 5 voix contre et 4 abstentions de ne pas reconduire cette proposition de travail d'été cette année.

ÉCOLE :

1- Compte-rendu du Conseil d'école :

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu du Conseil d'école du 22/02/2013.

À ce sujet, Mme RIBON Jessica évoque la réforme en cours sur le temps scolaire, les différents investissements et travaux nécessaires au fonctionnement de l'école, ainsi que les animations envisagées par les Instituteurs, notamment une sortie sur le site de Verdun dont il est demandé au Conseil Municipal de financer en partie le transport.

2- Achat ordinateurs :

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de Mme CAVALIER Sophie sollicitant la Commune pour l'achat d'ordinateurs portables, évoquant les économies faites sur le fonctionnement 2012 et espérant une subvention sur le budget primitif 2013.

Sachant l'utilité de ces outils incontournables pour la pédagogie actuelle, l'Assemblée autorise le Maire à inscrire cette dépense au budget primitif 2013.

3- Sortie scolaire à Verdun :

Le Conseil accepte de financer le transport des enfants et accompagnants lors de la sortie pédagogique prévue par les écoles.
Pouvoir est donné au Maire pour gérer ce dossier.

4- Dérogation scolaire :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre de Mme AUBRY Cindy concernant sa demande de dérogation scolaire pour sa fille.

L'Assemblée, consciente des besoins à concilier entre le travail, vie de famille et trajets, reste attentive à la demande mais souhaite s'informer sur la législation en vigueur et se prononcer lors d'une prochaine réunion.

EPCI :

1- Aide habitat :

L'Assemblée n'adhère pas à la procédure de financement des rénovations des toitures et façades proposée par l'EPCI, ni à celle proposée sur l'isolation prise totalement en charge par la Commune.

2- Berges de l'Aroffe :

La Communauté de Communes de Pays de Colombey et du Sud Toulinois assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération « programme de restauration et renaturation des berges de l'Aroffe – 3^{ème} tranche » conformément à l'arrêté inter préfectoral, au 1^{er} janvier 2013.

Suite à cette prise de compétences cours d'eau, des avenants de transfert des conventions de mandats du programme de restauration de l'Aroffe ont été réalisés.

Pour les factures et devis transmis antérieurement, la Communauté de Commune procédera à la demande de remboursement auprès de la Commune, déduction faite des subventions : la Communauté de communes réalise les demandes de versement des subventions publiques pour l'opération de restauration de l'Aroffe dans son ensemble. Les demandes de remboursement envoyées à la Commune sont effectuées déduction faite des subventions encaissées. Les demandes de remboursement du FCTVA sont effectuées directement par la Commune.

3- Groupement de commandes – vérification périodique des établissements recevant du public et des aires de jeux et agrès sportifs :

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'adhésion au groupement de commandes relatif aux vérifications périodiques des aires de jeux et agrès sportifs pour la période 2013-2016.
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes et à engager les frais y relatifs.
- d'accepter le rôle de coordonnateur tel que défini dans la convention constitutive.

- de désigner M. le Maire en qualité de titulaire pour siéger lors des commissions d'appel d'offres du groupement de commandes
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

4- Groupement de commande radar pédagogique :

L'EPCI propose aux communes un groupement d'achat pour des radars pédagogiques (d'environ 6000 €). La commune n'ayant pas ces moyens d'investissement décide de ne pas adhérer à cette opération.

5- Festival de la Marionnette :

Le festival de la Marionnette aura lieu à Vannes-le-Châtel et Allamps les 14 et 15 Septembre 2013. Une quinzaine de spectacles seront répartis sur ces deux jours.

Des groupes de travail sont constitués afin de mettre en place ce projet.

SUBVENTIONS :

1- Demandes de subvention :

L'Assemblée décide d'accorder une subvention de 50 € à l'association des donneurs de sang bénévoles du canton de Colombey-les-Belles.

L'Assemblée n'accède pas aux demandes de subventions suivantes :

- Mission Locale, Terres de Lorraine
- AFM Téléthon
- Croix-Rouge Française
- Motoclub Toulinois le Flirotin (Une Rose un Espoir)
- Ecomusée du Pays de Colombey et du Sud Toulinois
- Familles rurales
- ADMR de la Bouvade
- Entente Sud 54 concernant le financement de l'éclairage du stade de foot d'Allamps. L'Assemblée estime que cette dépense doit être prise en charge soit par la Commune propriétaire du terrain, soit par l'EPCI dans le cadre de son action pour les associations ou pour les animations en faveur des jeunes.

2- Subventions demandées par la Commune :

- Agence de l'Eau :

Le Conseil Municipal prend connaissance que l'aide au bon fonctionnement en eau potable n'a pas été attribuée par l'Agence de l'Eau cette année, la protection de la source n'étant pas achevée.

- DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) :

L'Assemblée est informée du courrier de la Région Lorraine précisant que la réalisation de documents communaux de communication relatifs à l'urbanisme n'est pas subventionnée.

DIVERS :

- Faire-part de Mme POTIER Nathalie et de M. NOWAK Sébastien pour la naissance de Noëlla, née le 15/01/2013.
- Après un courrier sévère à La Poste et la visite des responsables en Mairie, la Commune est assurée qu'une équipe va intervenir pour remettre en état les cidex posés récemment.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal :
 - Passage du Motoclub Le Flirotin pour l'opération contre le cancer « Une rose un espoir » le 27/04/2013 à 9h20.
- Invitations :
 - remise des prix aux lauréats du Concours National du Prix de la Résistance et de la Déportation le 02/06/2013.
 - Inauguration du nouveau bâtiment d'activités de l'ESAT d'Allamps le 23/03/2013.
- L'Assemblée est informée :
 - de la lettre de l'union régionale des communes forestières de Lorraine.
 - du compte-rendu du comité syndical du SDAA 54 (assainissement)
 - Portage de repas à domicile : un mail du GIP de Toul nous informe que les Communes ne donnant pas de subventions ne seront plus desservies par ce service ; bel exemple de fonctionnement mutualiste de notre société.
La subvention exigée est de 0,50 € par habitant.
 - du mail de Mme DIDIER Évelyne, sénatrice de Meurthe-et-Moselle, nous demandant de signaler toutes les normes qui pèsent sur les collectivités locales qui nous paraîtraient trop lourdes. Le travail risque d'être imposant et doit-on espérer des résultats un véritable

allègement des contraintes administratives ? au vu des expériences passées, l'Assemblée en doute...

- de la lettre de la Caisse Française de Financement Local nous informant que Dexia devient la Caisse Française de Financement Local suite à des changements d'actionnariats. La Société de Financement Local est désormais l'établissement en charge de gérer les recouvrements de nos emprunts précédemment effectués chez Dexia Crédit Local.

- courrier de Mme HARALAMBON Marie-Louise envoyé à M. POTIER Dominique, député, relatif au manque d'effectifs de la communauté de brigades de gendarmerie de Toul et surtout sur le secteur de Colombey-les-Belles.

Le Conseil Municipal s'associe pleinement à cette requête et souhaite vivement qu'elle soit prise en compte.

- La Commission des impôts directs se réunira le 26/03/2013 à 19h00.

- L'Assemblée prend connaissance de la lettre de Mme DELAUNAY Stéphanie déplorant le nombre d'excréments de chiens qui pullulent dans le village, un avis sera diffusé à la population, mais le Maire déplore que chaque année il faille insister sur les mêmes débordements inciviques des habitants de notre Commune.

- Du fait des restructurations techniques et économiques, les échanges administratifs de la commune avec la Perception de Colombey-les-Belles sont dès à présent modifiés du fait de la suppression de leur fax. Il nous est demandé de procéder le plus souvent possible en correspondance « dématérialisée » (internet) et les retours papiers se feront à minima, regroupé avec un minimum de poids d'enveloppe !... (le contenu de la sacoche Perception/La Poste ne devant pas excéder 3kg... pour l'ensemble des Communes desservies).

- Le rapiéçage de la voie de Frébin sera réalisée par les bénévoles quand les beaux jours auront fait leur apparition.

- M. FAYS Didier évoque la proposition d'un administré de mettre un panneau en sortie de bois au Fond de Fosses afin de prévenir les usagers du CD4 du risque de boue sur la chaussée.

Le Maire rappelle qu'en matière de Code de la Route, les usagers ne doivent pas créer de situations qui rendent dangereuse l'utilisation de la voirie. Il est donc recommandé à chacun de nettoyer ses salissures ou de ne pas en faire.

Quant à la gestion de cette route, elle dépend uniquement du Conseil Général et de la Gendarmerie. La Commune ne peut donc intervenir dans ce domaine sans en référer à ces deux entités.

URUFFE
23/03/2012

- Abri forestier : cette année, les chasseurs doivent opérer la réparation de la toiture et des cheminées. Les matériaux sont à la charge de la Commune, le travail fait par les bénévoles.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h15 mn.